



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Multiplier les radars à animaux pour sauver des vies

Question écrite n° 1647

Texte de la question

Mme Anne-Sophie Frigout interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les pistes du Gouvernement en matière de prévention routière. En France, en 2021, l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière a comptabilisé 3.219 décès et un peu plus de 53 000 accidents corporels. Si les accidents liés à la consommation d'alcool ou de drogue sont prépondérants, une partie non négligeable résulte des collisions avec des animaux sauvages. Elles s'élèveraient à près d'une centaine par jour et certains secteurs ruraux ou forestiers sont particulièrement exposés. Fort heureusement, des solutions techniques existent pour limiter les risques. Ces dernières années, certaines collectivités ont décidé de mettre en place des dispositifs expérimentaux pour renforcer la sécurité routière notamment sur les routes qui sont particulièrement exposées. Ainsi, plusieurs départements ont installé des caméras infrarouges qui sont en mesure de détecter la présence ou la traversée d'animaux parmi lesquels les cerfs, les chevreuils, les biches ou les sangliers. Elles sont ensuite signalées sur des panneaux lumineux équipées de lumières clignotantes qui avertissent les usagers de la route du danger. Les retours sont positifs puisqu'ils semblent attester d'une diminution significative des accidents graves, des dégâts matériels, corporels ou humains. Aussi, en limitant les accidents, de nombreux animaux sont épargnés. C'est pourquoi Mme la députée souhaite recueillir son opinion sur ces expérimentations et plus généralement sur cette solution. Elle lui demande si le Gouvernement envisage d'instaurer diverses incitations, notamment financières, pour généraliser ces installations qui sauvent des vies, humaines et animales.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Sophie Frigout](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1647

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4202

Question retirée le : 6 décembre 2022 (Fin de mandat)